

Définition du référentiel métier de l'infirmier en psychiatrie

Contexte

Le Centre Ressource Métiers et Compétences a initié depuis mars 2016, un travail de réflexion sur la définition du référentiel métier de l'infirmier en psychiatrie.

Ce travail a réuni mensuellement une quinzaine de professionnels d'établissements de la région. Une première définition des activités et compétences a pu être ainsi réalisée. Elle porte principalement sur les soins programmés et les activités clés liées au métier.

La deuxième phase de ce travail consiste à ce jour à investiguer la partie cœur de métier liée aux dimensions du « prendre soin » en psychiatrie et de repérer les compétences et les capacités attendues à cette endroit.

La réunion du matériel liés à ces deux activités « faire des soins » et « prendre soin » contribuera à alimenter ce référentiel auprès des professionnels aux mêmes.

Objectif

Définir les compétences de l'infirmier en psychiatrie en lien avec le cœur de métier.

Les investigateurs

Ce sont des professionnels de santé, infirmiers, cadres et cadres supérieurs issus d'établissements de la région et participants à ce groupe de travail.

La population investiguée

40 infirmiers d'affectation et de secteur d'activité diversifiés représentant la pluralité d'exercice lié à l'offre de soins en psychiatrie. Ces professionnels issus de dix établissements de santé de statuts différents composeront l'échantillonnage en tenant compte du type d'activité. Ainsi les entretiens se répartiront comme suit : 26 en établissement public (15 en établissement mono-disciplinaire, 4 en psychiatrie rattachée à un établissement MCO et 7 en service universitaire) ; 8 entretiens en ESPIC et 6 en établissement privé

Les autres variables retenues sont : le genre (24 femmes/16 hommes) – La population prise en charge (30 psychiatrie générale/10 psychiatrie infanto-juvénile) – Le lieu d'exercice (16 intrahospitalier dont 2 en unité fermée, 2 en réhabilitation, 2 en unité de psychiatrie infanto-juvénile/24 extrahospitalier dont 12 en structure CMP, CATTP ou HDJ, 2 en équipe mobile, 2 en réhabilitation, 8 en psychiatrie-infanto-juvénile)

Conditions de réalisation de l'enquête et stratégie d'investigation

L'enquête se déroulera durant le mois de janvier 2017. Elle se réalisera sous forme d'audit croisé. (Un professionnel de l'établissement A réalise ses interviews sur un établissement B, simultanément B enquête sur l'établissement C, etc...). Les professionnels rencontrés devront être volontaires pour participer.